

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2022.

Date de la convocation : 20/09/2022.

Date de l'affichage : 20/09/2022.

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h45

Le Maire,

Daniel CALAS



Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 11

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 20/09/2022

Date d'affichage : 20/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de GRAGNAGUE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur CALAS Daniel, Maire**.

Présents : Daniel CALAS - Didier AVERSENG - Serge SOUBRIER - Claude PLAUT - Amador ESPARZA - Denis BASSI - Sophie BOUSCASSE - Martine DUTHEY - Pascal RAULLET - Caroline SALESESSE - Marie TEULOU.

Procurations : Stéphanie CALAS a donné pouvoir à Caroline SALESESSE - Marie-Laure DEJEAN a donné pouvoir à Didier AVERSENG - David MARCOS a donné pouvoir à Daniel CALAS.

Absents : Hélène BRUNEAU - Catherine ILLAC - Chloé GREGOIRE - Maxime SINQUIN - Camille VIALE.

Formant les membres en exercice.

Secrétaire de séance : Martine DUTHEY.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 30/08/2022
3. *Modification du taux de la taxe d'aménagement majoré pour le secteur DEGRES*
4. *Autorisation de signature pour l'avenant n°6 à la convention de concession de la ZAC*
5. *Dénomination des rues du lotissement « Le Lauzis » et de la place du Pôle Santé et des commerces » du « Claouset »*
6. *Autorisation de signature pour la mission de maîtrise d'œuvre pour réalisation des travaux préliminaires à la construction de la future école et du devis de la voirie nouvelle*
7. *Autorisation de signature par la Région de la convention de servitudes avec Enedis (Route des Coteaux)*

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2022.

Date de la convocation : 20/09/2022.

Date de l'affichage : 20/09/2022.

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h45

Le Maire,

Daniel CALAS



Accord unanime de l'assemblée pour retirer le point 5 de l'ordre du jour pour une date ultérieure.

1. Désignation du secrétaire de séance

Martine DUTHEY est désignée secrétaire de séance

2. Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 30/08/2022

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du 30 juin 2022 au vote, il est adopté à l'unanimité.

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

3. Modification du taux de la taxe d'aménagement majoré pour le secteur DEGRES : (Délibération 53/2022)

Il est exposé que la commune a mis en place une taxe d'aménagement au taux de 5 % dès l'année 2011, confirmée par deux délibérations du 24 novembre 2014 et du 30 novembre 2015.

Il est possible d'appliquer un taux supérieur pour certains secteurs de la commune lorsque des travaux substantiels d'équipements publics sont nécessaires en raison de l'importance d'un projet.

Au regard du potentiel du secteur pour l'implantation d'un Centre de Séminaires, il est proposé d'instaurer sur le secteur Château DEGRES une taxe d'aménagement majorée au bénéfice de la commune au taux de 8 %.

En effet, sur ce périmètre bien défini, Secteur DEGRES, ce projet va amener d'importants et coûteux travaux :

-Renforcement du réseau d'eau potable : compte-tenu le dimensionnement actuel du réseau existant, il y aura une obligation d'extension du réseau d'eau potable pour un montant prévisionnel de 98 000 € HT.

-Curage et busage des fossés : pour un montant prévisionnel de 82 000 € HT

-Études en amont : Ce projet va nécessiter une nouvelle modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune pour un montant prévisionnel de 10 000 € HT.

Le secteur DEGRES englobe les parcelles cadastrées B3, B5, B8, B10, B831, B899, B900 et B901 et fait l'objet d'un plan annexé à la présente délibération.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal propose d'adopter le taux majoré de 8% pour ce secteur DEGRES.

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2022.

Date de la convocation : 20/09/2022.

Date de l'affichage : 20/09/2022.

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h45

Le Maire,

Daniel CALAS



Oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 14 voix Pour :

- Adopte l'institution d'un taux majoré de 8% pour le secteur CHATEAU DEGRES,
- Précise que ce taux est tacitement reconduit chaque année sauf si une nouvelle délibération vient en modifier le taux ou le secteur d'application
- Rappelle que la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) reste applicable.

4. Autorisation de signature pour l'avenant n°6 à la convention de concession de la ZAC : (Délibération 54/2022)

Il est exposé à l'assemblée qu'il convient d'établir un nouvel avenant de prolongation au traité de concession afin de terminer la gestion dans les formes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 14 Voix Pour, décide d'approuver l'avenant n°6 au traité de concession de la ZAC ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

5. Dénomination des rues du lotissement « Le Lauzis » et de la place du Pôle Santé et des commerces » du « Claouset »

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Une concertation sera lancée sur ce point là en même temps que celle du Bourg-Centre pour composition de groupe de travail.

6. Autorisation de signature de la mission de maîtrise d'œuvre pour réalisation des travaux préliminaires à la construction de la future école et du devis de la voirie nouvelle devant la future école : (Délibérations 55 et 55-1/2022)

Il convient d'autoriser monsieur le Maire à signer la mission de maîtrise d'œuvre dont l'objectif est d'assurer l'élaboration du projet pour la réalisation des travaux préliminaires à la construction de la future école élémentaire. Les travaux consistent à la réalisation de l'extension de la voirie pour l'accès de l'école et des futurs lotissements et le busage du fossé à l'arrière de la future école.

Le montant des travaux estimés s'élève à 110 000 € HT soit 120 000 € TTC.

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre proposée s'élève à 6 000 € HT soit 7 200 € TTC.

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2022.

Date de la convocation : 20/09/2022.

Date de l'affichage : 20/09/2022.

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h45

Le Maire,

Daniel CALAS



Oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 14 voix Pour, autorise monsieur le Maire à signer ladite mission de maîtrise d'œuvre comme exposé ci-dessus et le charge des modalités pratiques.

Pour rappel, la mission de maîtrise d'œuvre des travaux préliminaires à la construction de l'école élémentaire consiste en la réalisation d'un aménagement de voirie qui consiste au prolongement de la voie existante devant l'ALAE jusqu'à la limite de propriété.

Cette voirie sera réalisée en deux phases d'intervention

- 1^{ère} phase : terrassement empiérement (avant la construction de l'école)
- 2^{ème} phase : bordurage et revêtement en enrobé (à la fin de la construction)
- d'un busage du fossé passant sous la future école (avant la construction de l'école)

Ces travaux doivent s'inscrire dans le budget P.U.P, passé entre l'aménageur de la zone voisine de l'école et la Commune de Gragnague.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Intervention 1^{ère} phase réalisée par l'entreprise OTPS d'un montant de 20 754.70 €.HT. travaux réalisés fin septembre
- Intervention 2^{ème} phase au démarrage du chantier de l'école

Le devis de l'entreprise Occitanie Travaux Publics Services (OTPS) est présenté pour un montant de 20 754,70 € HT pour la 1^{ère} phase avec une inscription des travaux à l'opération 61 du budget article 2313 en section d'investissement.

Oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 14 voix Pour, autorise monsieur le Maire à signer ce devis comme exposé ci-dessus et le charge des modalités pratiques.

7. Autorisation de signature par la Région de la convention de servitudes avec Enedis : (Délibération 56/2022)

Il convient que le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer l'acte authentique qui réitérera la convention de servitudes ENEDIS, signée par la Région Occitanie le 26 juin 2021, sur les 2 parcelles cadastrées ZA 5 et ZA 182, sur la commune de Gragnague, parcelles appartenant à la commune.

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal
du 26 septembre 2022.**

Date de la convocation : 20/09/2022.

Date de l'affichage : 20/09/2022.

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h45

Le Maire,

Daniel CALAS

Etat des élus pour la séance du 26 septembre 2022 à 18h30.

Daniel CALAS	PRESENT
Didier AVERSENG	PRESENT
Hélène BRUNEAU	ABSENTE
Stéphanie CALAS	Pouvoir donner à Caroline SALETTES
Serge SOUBRIER	PRESENT
Claude PLAUT	PRESENT
Marie-Laure DEJEAN	Pouvoir donner à Didier AVERSENG
Amador ESPARZA	PRESENT
Catherine ILLAC	ABSENTE
Denis BASSI	PRESENT
Sophie BOUSCASSE	PRESENT
Martine DUTHEY	PRESENT
Chloé GREGOIRE	ABSENTE
David MARCOS	Pouvoir donner à Daniel CALAS
Pascal RAULLET	PRESENT
Caroline SALETTES	PRESENT
Maxime SINQUIN	ABSENTE
Marie TEULOU	PRESENT
Camille VIALE	ABSENTE

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2022.

Date de la convocation : 20/09/2022.

Date de l'affichage : 20/09/2022.

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h45

Le Maire,

Daniel CALAS



Il est précisé que les frais de publication seront à la charge d'ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 14 Voix Pour, autorise Monsieur Maire à signer ledit acte authentique et le charge de l'ensemble des modalités pratiques.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h45

Numéro d'ordre des 5 délibérations prises en séance du 26/09/2022

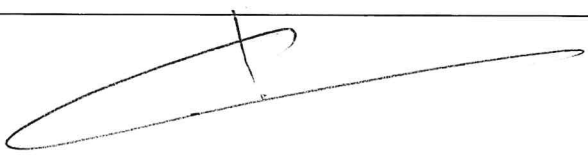
1/Point 3. Modification du taux de la taxe d'aménagement majoré pour le secteur DEGRES : (Délibération 53/2022)

2/Point 4. Autorisation de signature pour l'avenant n°6 à la convention de concession de la ZAC : (Délibération 54/2022)

3-4/Point 6. Autorisation de signature de la mission de maîtrise d'œuvre pour réalisation des travaux préliminaires à la construction de la future école et du devis de la voirie nouvelle devant la future école : (Délibérations 55 et 55-1/2022)

5/Point 7. Autorisation de signature par la Région de la convention de servitudes avec Enedis : (Délibération 56/2022)

PROCES VERBAL EMARGE PAR LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

NOM	EMARGEMENT
Daniel CALAS Maire	
Martine DUTHEY Secrétaire de séance	